



EXTRAIT

*du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de LABRUGUIERE (Tarn)*

SEANCE DU 27 JUIN 2007

SDET

**- Travaux de dissimulation de réseaux –
BTA - P58 –**

Résidence du Parc sur Bd Henry Pinel

Programme Article 8

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn a mis sur pied un programme annuel de dissimulation de réseau dénommé Article 8. Chaque année le S.D.E.T. réalise des travaux pour le compte des collectivités, à charge pour celle-ci de participer à hauteur de 30% du montant H.T. des travaux.

La Ville a fait appel aux services techniques du Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn (S.D.E.T.) pour l'étude et la dissimulation BTA P58 Résidence du Parc Bd Henry Pinel. Après une visite sur le terrain et l'étude du projet, il s'avère que le montant estimatif de l'opération est de 25 000,00 € H.T, maîtrise d'œuvre comprise. La participation de la commune serait donc de 7 500,00 € H.T, c'est-à-dire 30% du montant H.T des travaux. Le S.D.E.T. appellera simultanément la participation de la commune et celle d'EDF qui participe à hauteur de 40% du montant H.T des travaux. Il prendra à sa charge les 30% restant à couvrir et se charge de récupérer la TVA.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner son aval au Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn pour la réalisation de cette opération dans le cadre du programme 2007.

Vu l'avis favorable des commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales » et « Finances » du 22 juin 2007,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal *à l'unanimité* :

- approuve la proposition qui lui est faite,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives qui se rapportent à cette opération.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIERE, le 27 juin 2007
Le Maire,

Jean-Louis DELJARRY.